

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT – CAMPING ROCHER PANET - SAISONNIERS

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 251-2021, intitulé « Règlement – Camping Rocher Panet – saisonniers », lors de la séance du 3 mai 2021, tenue en vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 6 mai 2021.




Marie Joannisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 6 mai 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière